

CIRCULAIRE

DOSSIER : AP_6/9/14

DIFFUSION : Points de contact nationaux du PROE et partenaires, points de contact maritimes, Convention de Nouméa

DATE : 21 mars 2025

CIRCULAIRE : 25/11

OBJET : **Concertation sur le PacPlan avec la Convention de Nouméa, les contacts opérationnels et les chefs des agences maritimes du Pacifique**

Chers Membres,

Le Secrétariat a élaboré une proposition (concept d'opérations) concernant la fourniture de services administratifs et techniques dans le cadre du Plan régional océanien d'intervention en cas de déversement en mer (PacPlan), et sollicite des commentaires et des critiques à son sujet afin de l'actualiser et de pérenniser l'appui du PROE au PacPlan.

Ce concept porte principalement sur la manière dont le PROE peut mieux assister les Membres, améliorer les prestations et confirmer le financement nécessaire. Remarque : ce concept ne remet pas en question le document du PacPlan actuel ni son fonctionnement ; il n'aborde pas non plus la question de l'origine du financement.

Suite aux commentaires et aux critiques qui lui seront parvenus, le PROE présentera une proposition à la Conférence des Parties à la Convention de Nouméa de 2025 pour approbation et mandat, afin de rechercher l'appui et le financement nécessaires à la mise en place d'une nouvelle capacité de PacPlan durable au sein du PROE.

Contexte

Le PacPlan (2019) est la dernière itération d'un mécanisme régional créé il y a 25 ans visant à promouvoir et à mettre en œuvre la coopération régionale en matière de prévention, de planification, d'intervention et de récupération en cas d'urgence maritime et de déversement en mer. Le PacPlan vise à renforcer les capacités et à faciliter l'assistance régionale et internationale en cas d'incidents générateurs de pollution. Cependant, il fait face aujourd'hui à des difficultés encore plus importantes.

Le PacPlan comporte trois composantes devant chacune être suffisamment dotées en ressources et en financements pour pouvoir travailler en tandem et apporter des avantages maximaux aux Membres (14 pays Membres, 7 territoires Membres, 4 Membres métropolitains opérationnels, et le PROE, en tant que conseiller technique et administrateur central et principal). Les Membres et les pays métropolitains ont été regroupés en fonction de leurs liens et affinités géopolitiques, et donc de leur capacité à fournir une capacité de réponse primaire dans leur zone géographique respective.

Membres métropolitains	Intervenant principal pour les pays Membres suivants	Intervenant principal pour les territoires Membres suivants
Australie	Îles Salomon, Nauru, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tuvalu, Vanuatu, Kiribati	
Nouvelle-Zélande	Fidji, îles Cook, Nioué, Samoa, Tonga	Tokélaou
États-Unis	Îles Marshall, Micronésie, Palaos	Guam, Îles Mariannes septentrionales, Samoa américaines
France		Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna

Les Membres (pays et territoires) collaborent avec les pays métropolitains pour renforcer leurs propres capacités de préparation et d'intervention en cas de déversement. Il s'agit notamment de financements bilatéraux et multilatéraux, ainsi que d'autres programmes techniques fournis dans le cadre de l'aide au développement. Cet appui peut consister en des aides à la planification, à la formation, à l'exercice, à la fourniture d'équipements et de services, etc. Souvent, les Membres métropolitains les destinent aux pays et aux territoires pour lesquels ils ont la responsabilité principale des interventions, afin de rendre la capacité de réponse métropolitaine plus transparente, plus efficace et plus performante, là où cette capacité est active. Ces contributions ont rarement des retombées régionales plus larges, ce qui peut entraîner des incohérences au niveau régional, entre les différentes zones.

Le PROE a procédé à une analyse des problèmes et lacunes du PacPlan. Au cours des deux dernières années, il a présenté ces documents à diverses instances maritimes et océaniques afin de solliciter leurs avis. Le PROE a demandé aux Parties à la Convention de Nouméa de lui confier un mandat l'autorisant à élaborer des options sur la manière de résoudre ces difficultés, afin de devenir le centre de savoir-faire et d'excellence du PacPlan dont le cadre a besoin. Les propositions vont de l'administration de base à des prestations techniques plus poussées.

Un PROE plus performant pour l'avenir

Dans sa proposition de concept d'opérations, le PROE estime qu'il a besoin d'un financement (et/ou d'un appui technique) adéquat pour assurer les fonctions administratives et techniques régionales prévues. En renforçant les capacités du PROE, on augmentera les capacités régionales. Le PROE peut épauler directement les Membres en faisant en sorte que les services d'intervention puissent être déployés au niveau régional, plutôt que d'essayer de reproduire des services identiques dans chaque pays Membre.

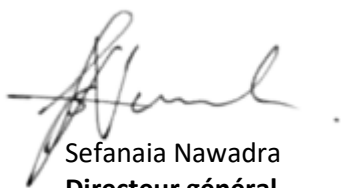
Il convient de noter que l'une des principales hypothèses de ces options est l'existence de ressources suffisantes (fonds) pour sa mise en œuvre. Toutefois, les sources effectives de ce financement ne sont pas abordées ici, uniquement les montants estimés.

Par conséquent, tout en examinant et en formulant leurs critiques au concept d'opérations proposé, nous demandons aux Membres de réfléchir à ce que signifierait pour eux (en tant que Membres et pour l'ensemble de la région) le fait que le PROE dispose de capacités renforcées pour assumer ses fonctions et ses rôles. Chaque niveau de la proposition entraîne des conséquences non seulement pour la mise en œuvre au niveau régional, mais aussi pour la capacité du PROE à fournir un appui individualisé aux Membres, au-delà de ce qui est fourni actuellement (ou potentiellement) par leurs partenaires métropolitains.

Concertation

Le PROE sollicite vos réactions sur le concept d'opérations proposé, y compris en ce qui concerne son intention, son contenu, sa structure et les résultats prévus. Merci de les faire parvenir à MM. Paul Irving (pauli@sprep.org) et Mohammed Zullah (zullahm@sprep.org) avant le vendredi 18 avril 2025. Le PROE examinera et évaluera toutes les réponses, et s'en servira pour amender toute proposition finale soumise à la Conférence des Parties à la Convention de Nouméa 2025.

Cordialement,



Sefanaia Nawadra
Directeur général
BN/PI/dt